



Charte de la Fondation d'entreprise Wavestone

« Il y a toujours dans notre enfance, un moment où la porte s'ouvre et laisse entrer l'avenir » Graham Greene.

▪ Objectifs et missions

La Fondation Wavestone, anciennement Fondation Solucom, est née en 2009 de la volonté de ses fondateurs, Michel Dancoisne et Pascal Imbert, de faire bénéficier une cause humanitaire de la réussite du cabinet de conseil qu'ils avaient créé en 1990. Ils choisissent alors d'orienter les actions de la Fondation vers l'enfance défavorisée, une cause qui les touchent tout particulièrement bien qu'éloignée du domaine d'intervention de leur entreprise.

La Fondation a ainsi pour vocation d'intervenir en France et à l'international, **en soutenant ou en développant des actions destinées à agir en faveur de l'enfance défavorisée, essentiellement dans des situations de pauvreté ou de dénuement extrême.**

▪ Principes d'intervention

La Fondation accompagne non seulement des **organisations représentées en France**, mais aussi des **organisations internationales** issues des pays où Wavestone est implanté.

La Fondation d'entreprise Wavestone a choisi d'axer ses interventions vers les projets qui s'inscrivent dans une logique de **développement pérenne**.

Dans le choix des actions qu'elle soutient la Fondation d'entreprise Wavestone est particulièrement attentive à la **pérennité des projets** et au principe de **prise d'autonomie des bénéficiaires**.

▪ Fonctionnement

La Fondation agit en finançant, à hauteur de **10 000 € maximum par intervention / an**, des projets ou actions qui lui sont proposées par diverses organisations.

Particulièrement sensible à la faisabilité et à la pérennité des projets qu'elle entend soutenir, la volonté de la Fondation est de s'inscrire dans une logique de **cofinancement**. Elle veille ainsi à ne pas subventionner plus de 50% du coût total d'un projet.

Les projets transmis à la Fondation font l'objet d'une étude approfondie. Ils sont soumis à l'évaluation de collaborateurs Wavestone qui se réunissent **plusieurs fois par an**, sous de comités de pré-sélection. Ces comités établissent des recommandations qui sont présentées au Conseil d'administration qui, lors d'une réunion dédiée, arrête la liste des projets soutenus chaque année.